



POUR QUI ?

L'OPAH vous accompagne gratuitement dans votre projet de travaux d'amélioration de votre logement, que vous soyez :

Propriétaire occupant (sous certaines conditions) :

- Conditions de ressources
- Logement de plus de 15 ans
-

Propriétaire bailleur (sous certaines conditions) :

- Signature d'un conventionnement avec l'ANAH d'une durée de 6 ans encadrant les loyers
-

QUELS TRAVAUX ?

Des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile
(réfection de la salle de bain, monte-escalier...)

Des travaux d'économies d'énergie par des professionnels RGE
(travaux d'isolation, système de chauffage...)

Des travaux de réhabilitation d'un logement
(logement occupé ou vacant étant dégradé ou en voie de dégradation...)

QUI CONTACTER ?

L'OPAH des Hautes Terres d'Oc :
05.63.74.29.29 ou 05.63.74.29.30
opah@hautesterresdoc.fr
habitat@hautesterresdoc.fr
27 Avenue du Sidobre - 81260 BRASSAC

QUELLES AIDES ?

Des aides financières peuvent vous être octroyées (sous conditions et critères) :

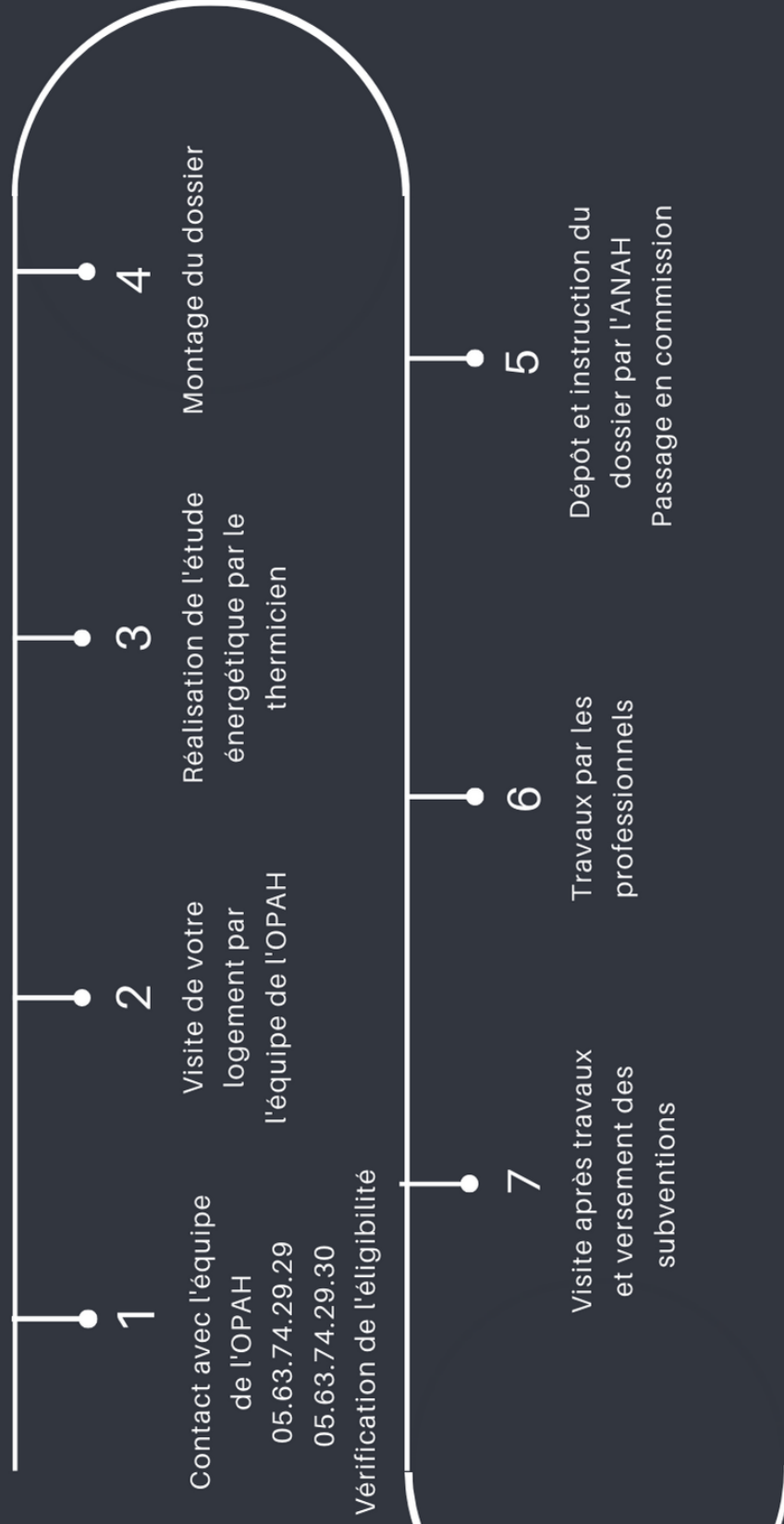
Des **aides de l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat)

Des **bonus cumulables** (passoire thermique, basse consommation)

Des **financements des Départements** du Tarn ou de l'Hérault et des **Communautés de communes** du territoire

Des aides de certaines **caisses de retraite de base et/ou de caisses de retraite complémentaire**

VOTRE PROJET ÉTAPE PAR ÉTAPE - OPAH DES HAUTES TERRES D'OC



QUEL PÉRIMÈTRE ?

Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux :
Brassac, Burlats, Cambounès, Fontrieu, Lacaze, Lacrouzette, Lasfaillades, Le Bez, Le Masnau-Massuguiès, Montfa, Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals,
Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvy-de-la-Balme, Vabre

Communauté de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc :
Anglès, Barre, Berlats, Cambon-et-Salvergues, Castanet-le-Haut, Escroux, Espérausses, Fraïsse-sur-Agout, Gijounet, Lacaune, Lamontélarie, La-Salvetat-sur-Agout, Le Soulié,
Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Rosis, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux, Viane